

Aquaculture marine

La DIRM NAMO
encadre et coordonne
le développement de
l'activité aquacole

Sensibilisation des professionnels à l'entretien des concessions sur le domaine public maritime

Tutelle administrative et financière des comités régionaux de la conchyliculture

Planification des activités aquacoles pour un développement durable et en cohabitation avec les autres usages

L'essentiel en quelques mots

- Des bassins de production étalés sur l'ensemble du littoral de la baie du Mont-Saint-Michel à l'Airguillon-sur-mer
- Des coquillages divers : huîtres, moules, coques, palourdes, ormeaux
- La majorité des éclosiers français d'huîtres
- Des poissons : turbot, bar, dorade, saumon
- Une algoculture marginale
- Une production exceptionnelle : l'élevage de vers marins à visée thérapeutique
- Trois comités régionaux de la conchyliculture : Bretagne-Nord, Bretagne-Sud, Pays de la Loire
- Monoculture et polyculture
- Dépendance des aléas environnementaux

Chiffres clés de l'interrégion

- 862 entreprises conchylicoles, 5 464 emplois
- 15 764 concessions concédées
- 86 993 tonnes de coquillages vendues
- 260 millions d'euros de coquillages vendus dont :
 - 84 324 tonnes de coquillages adultes
 - 256 millions d'euros de coquillages adultes

Sources : Agreste enquête aquaculture 2020 et DGAMPA/SDNUM



Zone conchylicole de Bréhat - ©Laurent Mignaux / Terra

L'État soutient le secteur grâce au plan de relance

- 2 millions d'euros sont débloqués pour financer six navires conchylicoles électriques ou hybrides. Cinq projets sont portés par des entreprises privées, le sixième est un projet du comité régional de la conchyliculture Bretagne-Sud.
- Suite à l'appel à projets dédié aux investissements pêche et aquaculture du plan de relance, plus de 4 millions d'euros bénéficient au secteur aquacole.
- De nombreuses entreprises ont obtenu des aides pour l'achat de matériel grâce au dispositif « guichet » proposant une liste exhaustive d'investissements éligibles.
- D'autres structures sont soutenues grâce à des mesures du plan de relance non spécifiquement maritimes, comme la mise à niveau numérique

des entreprises.

Quelques enjeux du secteur :

- Recrutement et transmission des entreprises,
- Gestion et protection de la production,
- Environnement et qualité des eaux,
- Participation à la vie et à l'aménagement du territoire,
- Gestion des déchets aquacoles, issus des installations et des productions,
- Règles d'usage du domaine public maritime,
- Valorisation de l'ensemble de la production, notamment des coquillages trop petits pour être commercialisés tels quels,
- Diversification et retour de l'huître plate.

Une production conchylicole présente sur l'ensemble du littoral interrégional

La Bretagne, plus spécifiquement dans sa partie nord, est la première région française pour la production de moules. Son littoral est également propice à l'élevage des huîtres.

La Bretagne-Sud est le berceau de l'huître plate. Les huîtres creuses sont présentes sur tout son littoral. Les moules sont élevées dans le Finistère-Sud

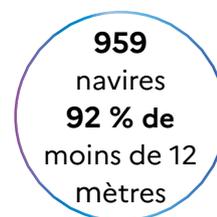
jusqu'en Loire-Atlantique.

Les Pays de la Loire se singularisent en étant le premier site d'élevage français de coques, activité développée dans le Traict* du Croisic en Loire-Atlantique. Une grande partie est exportée en Espagne.

862 entreprises⁽¹⁾ conchylicoles, un effectif de 5 464 personnes

Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif saisonnier	Effectif total	Équivalent temps-plein
862	3 330	2 134	5 464	3 250

La contraction des effectifs entre 2019 et 2020 porte sur l'effectif occasionnel qui a baissé de 18 % alors que l'effectif permanent a augmenté de 6,5 %.



La très grande majorité des entreprises ont leur siège social dans l'interrégion et exploitent exclusivement dans celle-ci. Néanmoins, certaines disposant de concessions dans l'interrégion ont leur siège social en Normandie ou en Nouvelle-Aquitaine.

26,5 % des équivalents temps-plein des entreprises de l'interrégion sont occupés par des femmes. Parmi les dirigeants, 15 % sont des femmes.

La profession fait face à un vieillissement des responsables conchylicoles : les plus de 40 ans représentent 53 % des chefs d'entreprises et les plus de 50 ans 33 %.

À noter la présence de deux entreprises d'élevage d'ormeaux (de la reproduction à l'élevage en mer).



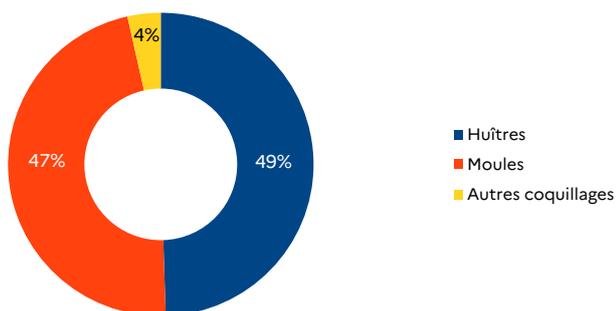
Ormeau (*Haliotis tuberculata*). Ifremer. Casamajor Marie-Noëlle (2012)

(1) Entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est générée par la conchyliculture et l'élevage de crustacés, (2) Marins affiliés à l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) identifiés dans l'interrégion. Les professionnels non marins relèvent de la Mutualité sociale agricole (MSA).

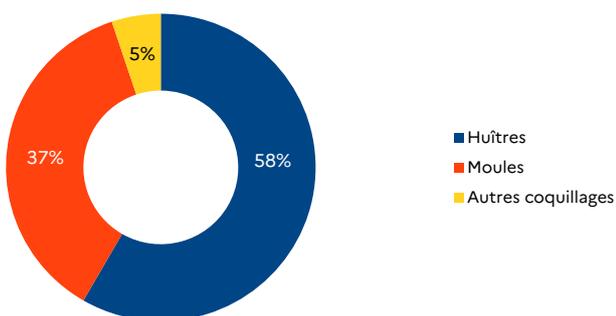
Sources DDAMPA/SDNUM ; Agreste enquête aquaculture 2020

L'interrégion fournit 41 % des coquillages vendus en France (en volume des ventes à la consommation et entre professionnels), 38 % en valeur⁽¹⁾.

Répartition des ventes de coquillages adultes (en volume)



Répartition des ventes de coquillages adultes (en valeur)



Répartition des 84 324 tonnes et 256 millions d'euros de coquillages adultes vendus par les entreprises de l'interrégion :

- 64 014 tonnes de coquillages adultes vendues aux consommateurs pour 203 millions d'euros,
- 20 311 tonnes de coquillages adultes vendues entre professionnels pour 53 millions d'euros, dont :
 - 41 729 tonnes d'huîtres adultes, 149 millions d'euros,
 - 39 632 tonnes de moules adultes, 93,5 millions d'euros,
 - 2 963 tonnes d'autres coquillages adultes, 13 millions d'euros.

La majeure partie de la production est vendue aux grossistes, mareyeurs* et à des sociétés commerciales créées par les producteurs. La vente directe aux consommateurs, privilégiée pour les Pays de la Loire, arrive en deuxième place pour l'interrégion.

La vente entre professionnels

En plus des adultes, elle concerne les coquillages de demi-élevage (2 ans pour les huîtres) et de pré-grossissement.

26 023 tonnes d'huîtres vendues à la consommation

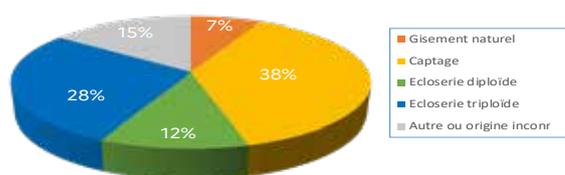
La production d'huîtres vendues exclusivement à la consommation couvre 32 % de la production française en volume et 30 % en valeur des huîtres vendues aux consommateurs. Le chiffre d'affaires peut être évalué à 108 millions d'euros.

L'affinage des huîtres en parcs ou en claires est marginal dans l'interrégion. Il concerne 27 % des huîtres. Parmi elles, l'affinage en parcs est majoritaire (22 %

des huîtres vendues).

2 535 tonnes d'huîtres sont vendues sous la certification agriculture biologique.

Répartition du volume vendu selon l'origine du naissain



Vers un renouveau de l'huître plate ?

L'huître plate est présente naturellement sur le littoral depuis la nuit des temps. Son élevage a débuté au XIX^{ème} siècle mais a chuté suite à l'émergence de parasites et au développement de l'huître creuse plus robuste et moins chère.

Au début du XIX^{ème} siècle, l'espèce a été inscrite sur la liste des espèces menacées de la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est (OSPAR).

Le programme FOREVER porté de 2018 à 2020 par le comité régional de la conchyliculture Bretagne-

Sud, en collaboration avec l'Ifremer, a permis d'effectuer un « inventaire des principales populations résiduelles en Bretagne, seule région française où l'huître est encore présente à l'état naturel de façon significative » puis d'analyser le cycle de vie des populations pour enfin concevoir et tester des solutions de conservation et de restauration des huîtres.

Les pistes de travail pour rétablir les populations d'huîtres plates sont à la fois la prise de mesures concertées de gestion locales et adaptées à chaque site, mais aussi la conception de supports pour favoriser le développement de nouvelles colonies

(1) Pourcentage identique pour les coquillages adultes ou pour le cumul adultes/demi élevage/prégrossissement
source : Agreste enquête aquaculture 2020



d'huîtres plates. Ces supports doivent être neutres écologiquement, défavorables aux prédateurs des

huîtres et compatibles avec les exigences environnementales des milieux côtiers.

35 994 tonnes de moules vendues à la consommation

La production de moules de l'interrégion vendue exclusivement à la consommation couvre 59 % de la production française vendue à la consommation en volume et 63 % en valeur. Le chiffre d'affaires peut être évalué à 86 millions d'euros.

1 288 tonnes de moules sont vendues sous la certification agriculture biologique par des entreprises

dont le siège est situé dans l'interrégion.

Source : Agreste enquête aquaculture 2020

Les professionnels se sont engagés dans la voie de la valorisation de moules hors calibres.

Le naissain est exclusivement récolté dans le milieu naturel, par captage dans les bassins de production mytilicole de la façade Atlantique à partir du sud de Pénestin (sud du Morbihan).

1 436 tonnes d'autres coquillages vendues à la consommation

La production des coquillages, hors huîtres et moules, vendue exclusivement à la consommation couvre 74 % de la production française vendue à la consommation en volume et 64 % en valeur des autres coquillages (coques, palourdes, ormeaux) élevés en aquaculture.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes à la consommation peut être évalué à 8 millions d'euros.

Source : Agreste enquête aquaculture 2020



L'interrégion fournit 95 % des coques d'élevage vendues à la consommation par les éleveurs français.

Les signes de qualité valorisent les productions

Les coquillages peuvent être vendus sous :

- AOC (appellation d'origine contrôlée) et AOP (appellation d'origine protégée) moules de bouchot* de la baie du Mont-Saint-Michel.
- Label rouge « moules » pour les moules élevées sur pieux (organisme de défense et de gestion Breizh filière mer, Saint-Quay-Portrieux).
- Label de spécialité traditionnelle garantie « moules de bouchot » (Groupement des mytiliculteurs sur bouchot, Paris).

Les comités régionaux de la conchyliculture ont également mis en place des marques collectives. Des marques individuelles déposées existent aussi.

Plusieurs signes d'identification de la qualité et de l'origine peuvent être utilisés sur le même produit.

La moule de bouchot de Pénestin est inscrite au patrimoine culturel immatériel de la France.

57 % du naissain* d'écloserie français toutes espèces confondues

Concernant plus particulièrement les huîtres creuses, les neuf écloseries de l'interrégion (sur 13 au national) fournissent 71 % des ventes du naissain* d'écloserie français en volume (67 % en valeur). La très grande majorité provient de Vendée où les conditions naturelles sont propices à cet élevage.

Quant au naissain* d'huîtres et de moules issu du captage, l'interrégion fournit plus de 38 % du naissain* vendu et plus de 28 % du naissain* utilisé directement par les entreprises.

L'encadrement du secteur

La DIRM NAMO assure la tutelle administrative et financière des trois comités régionaux de la conchyliculture* (CRC). Dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ils structurent et représentent la profession.

- CRC Bretagne-Nord pour la zone allant de la baie du Mont-Saint-Michel à la rade de Brest.
- CRC Bretagne-Sud de la rade de Brest jusqu'au nord de l'estuaire de la Loire.
- CRC Pays de la Loire, du sud de l'estuaire de la Loire au Sud-Vendée.

Ces comités peuvent recruter des gardes-jurés agréés par la DIRM NAMO. Par leur présence et leurs contrôles, en lien avec l'administration, ils s'assurent sur le terrain du respect de la réglementation relative aux cultures marines.

La profession conchylicole bretonne fait partie de l'association Breizhmer dont l'objet est de rassembler les composantes de la filière de la pêche et de l'aquaculture de Bretagne afin de faciliter le dialogue entre ses acteurs et leur coordination sur diverses thématiques (promotion, emploi et attractivité, recherche et innovation). Les CRC de Bretagne-Nord et de Bretagne-Sud en sont, avec les syndicats professionnels de la conchyliculture, les membres fondateurs.

Conformément aux dispositions du plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin de la façade maritime NAMO (cf page 7), les DDTM/DML, en lien avec la DIRM NAMO, effectuent des contrôles sur les concessions ostréicoles afin de s'as-

surer des obligations d'entretien de ces parcelles concédées sur le domaine public maritime.

Le non-respect de ces obligations peut donner lieu à des sanctions administratives prononcées par la DIRM NAMO.



La carte des vocations de la stratégie de façade maritime adoptée en 2019 identifie les zones de développement prioritaire des activités aquacoles, en cohabitation avec les exigences environnementales et les autres activités (cf page 5).

Le plan aquacultures d'avenir 2021 – 2027 constitue la stratégie aquacole française conçue en lien avec la nouvelle programmation du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)*. L'enjeu est le développement de l'aquaculture française, en maintenant un haut niveau de performance économique et environnementale des filières, à travers huit objectifs et une vision à 360°, notamment : simplification des procédures, enjeux sanitaires et zoosanitaires des élevages, gestion des risques, recherche, développement et attractivité, performance environnementale, valeur ajoutée.

314 tonnes de poissons élevés en eau de mer

Nombre d'entreprises	Effectif permanent	Effectif occasionnel	Effectif total	Équivalent temps-plein
9	60	12	72	55,2

Entreprises dont la majorité du chiffre d'affaires est générée par la pisciculture, hors écloseries et nurseries

La production en 2020 de truites, turbots et bars élevés en eau de mer pour la consommation humaine et l'export par sept entreprises (sur neuf en tout) dépasse 313 tonnes et 2,6 millions d'euros.

Parmi les entreprises de pisciculture marine, à noter la présence de France turbot ichtus créée en 1987, filiale du groupe Gloria Maris dont le siège se trouve en Corse. France turbot dispose d'un établissement

à Trédarzec (Côtes-d'Armor) et un à Noirmoutier et produit annuellement près de 15 millions d'alevins de turbots et de bars. Son activité de grossissement des turbots représente une capacité de 300 tonnes de production annuelle. France turbot compte un effectif de 36 salariés. Le turbot et les découpes de turbot d'aquaculture marine (organisme de défense et de gestion Association turbot qualité à Trédarzec) bénéficient d'un label rouge.

Sont également présentes dans l'interrégion des entreprises de pré-grossissement de dorades, d'élevage de bars et de salmoniculture (élevage de saumon et de truites de mer).



L'algoculture, une production limitée, un intérêt grandissant

Une quarantaine d'entreprises bénéficient de concessions aquacoles (environ 350 hectares) pour la production de macro-algues en Bretagne. Les algues cultivées peuvent être de la laitue de mer ou du nori (algue rouge). La production reste limitée. Les ventes des 13 entreprises françaises produc-

trices, situées en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine, sont estimées à 98 tonnes, poids vif, pour une valeur estimée à 544 000 euros..

Sources : DDTM/DML ; Agreste enquête aquaculture 2020

La polyculture pour diversifier son activité

En combinant l'élevage d'espèces complémentaires de la chaîne alimentaire, la polyculture est une option pour consolider la viabilité économique de l'entreprise et la réduction de l'impact environnemental de l'élevage. Quelques concessions huître/moule/coquillage/algue sont attribuées en Bretagne.

Le Centre d'étude et de valorisation des algues (cf page 72) dispose d'une concession expérimen-

taile en mer dans les Côtes-d'Armor. Elle permet la culture de macroalgues, de coquillages et d'échinodermes.

Dans les Côtes-d'Armor, une aquaculture intégrée est aussi testée grâce à une concession visant la production de truites Arc-en-Ciel élevées en mer associée à la culture d'algues.

L'élevage de vers marins

La Ferme marine de Noirmoutier, d'une superficie de 13 hectares, est consacrée à l'élevage d'annélides marines (vers marins) pour la biotechnologie. Il s'agit de la première ferme marine dont la production arénicole* est destinée à l'élaboration de produits de santé.

Ainsi, Hemarina, laboratoire biopharmaceutique basé à Morlaix peut être autonome dans la production de sa matière première. La capacité de production de la ferme est estimée à 30 tonnes de vers marins par an.

L'accompagnement financier

Comme pour la pêche (cf page 30), l'accompagnement est notamment assuré par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)* pour la période 2021-2027. C'est l'instrument financier de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

La DIRM NAMO gère les crédits d'État en les répartissant sur les objectifs spécifiques et les dossiers les plus stratégiques. Les dossiers déposés dans le cadre du FEAMPA sont quant à eux instruits par les conseils régionaux et FranceAgriMer.